

ARRETE N° 21/2023
DE NON-OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

Demande déposée le 15 février 2023		N° DP 068 226 23 R0012
Par :	Pâtisserie GILG représentée par Monsieur Thierry GILG	
Demeurant :	11 grand'rue – 68140 MUNSTER	
Sur un terrain sis :	11 grand'rue Section 03, parcelle 93	
Nature des Travaux :	Remplacement de la couverture et pose de panneaux photovoltaïques	

Le Maire de la COMMUNE de MUNSTER, Haut-Rhin

VU la déclaration préalable présentée le 15 février 2023 par la Pâtisserie GILG représentée par Monsieur Thierry GILG,

VU l'objet de la demande :

- pour le remplacement de la couverture et la pose de panneaux photovoltaïques ;
- sur un terrain situé 11 grand'rue ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2022,

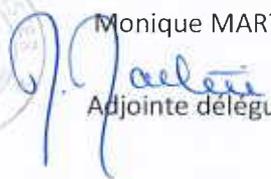
VU le règlement y afférent,

VU la consultation du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine en date du 27 février 2023,

VU l'avis sans observation du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine en date du 27 février 2023,

Arrête :

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de NON-OPPOSITION.

Munster, le 24 mars 2023
Monique MARTIN

Adjointe déléguée